

Glossaire

Agnosticisme¹

Du grec *αγνωσις*, *agnôsis* « sans connaissance ». Conception philosophique qui consiste à refuser de se prononcer sur l'existence du divin, puisque seul ce qui est accessible par l'expérience a une réalité. L'impossibilité d'appréhender l'absolu n'exclut cependant pas la possibilité de la transcendance. Ce concept a cours dans la Grèce antique, mais son sens contemporain a été donné par Thomas Huxley en 1869.

Agressions sexuelles²

Les agressions sexuelles autres que le viol sont des délits. Elles sont définies comme « un acte à caractère sexuel sans pénétration commis sur la personne d'autrui, par violence, contrainte, menace ou surprise ». Il peut s'agir par exemple de caresses ou d'attouchements de nature sexuelle. Il peut s'agir par exemple de baisers, caresses ou attouchements de nature sexuelle notamment sur la bouche, les seins, les fesses ou le sexe. Depuis 2013, constitue également une agression sexuelle « le fait de contraindre une personne par la violence, la menace ou la surprise à se livrer à des activités sexuelles avec un tiers » (Article 222-22-2 du code pénal). Violences faites aux femmes 36 La peine encourue est de 5 ans et de 75 000 € d'amende. Elle est augmentée jusqu'à 7 ou 10 ans lorsque l'agression est commise avec une ou plusieurs circonstances aggravantes.

Anticléricalisme³

Du grec *ἀντί*, *antí* « contre » et *κληρικός*, *klêrikós* « homme d'Eglise ». Opposition au cléricalisme, c'est-à-dire la tentation, pour les clercs, d'exercer sur la société civile une influence ou un pouvoir en vertu de leur ministère. Le terme apparaît dans la deuxième moitié du XIXe siècle. Selon René Rémond, l'anticléricalisme consiste « à ramener l'influence de la religion, et singulièrement du clergé, dans les bornes qui doivent selon lui en délimiter le domaine ». Jacqueline Lalouette distingue l'anticléricalisme institutionnel qui vise à émanciper l'État de l'éventuelle tutelle de l'Eglise, de l'anticléricalisme « tourné contre le clergé » (surtout régulier) qui confine parfois à l'antichristianisme.

¹<http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

²<http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Violences-sexuelles,312.html>

³<http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

Athéisme⁴

Du grec *ἄθεος*, *atheos*, « sans dieu ». Dans la Grèce antique, « athée » désignait ce qui ne relevait pas de la religion : on distinguait par exemple les noms *athées* (« Aristote », « Philippe ») des noms *théophores* (« Héraclès », « Isidore »). Le terme qualifiait également les « impies », ceux qui ne respectaient pas les divinités de la société envisagée. Aujourd'hui, attitude qui consiste à nier l'existence d'un (ou plusieurs) dieu(x). Cette négation du divin peut se traduire par une indifférence ou une militance.

Capabilité⁵

L'individu possède un ensemble de fonctionnements que l'on appelle capabilité (*capability*, la *capabilité*) parmi lequel il va choisir de réaliser certains actes, des actions, selon qu'il accorde ou non de la valeur et selon ses contraintes propres.

Citoyenneté⁶

Lien social établi entre une personne et l'État qui la rend apte à exercer l'ensemble des droits politiques attachés à cette qualité sous réserve qu'elle ne se trouve pas privée de tout ou partie de cet exercice par une condamnation pénale (privation de droits civiques). Juridiquement, un citoyen français jouit de droits civils et politiques et s'acquitte d'obligations envers la société. Ces droits sont tous garantis et protégés par l'État. Selon la Déclaration de 1789, l'exercice de ces droits et libertés fondamentaux n'a de limites "que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits " (art. 4). Le citoyen détient donc une qualité particulière qui lui permet de prendre part à la vie publique.

Civilité⁷

De même racine que « civisme », la civilité désigne « l'observation des convenances en usage chez les gens qui vivent en société; politesse, courtoisie » (Larousse). Synonyme de « savoir-vivre », la civilité est une façon de manifester son respect de l'autre. Appartenant au registre de langue soutenue, ce terme est beaucoup moins usité que son contraire, « incivilité », qui désigne les comportements témoignant d'un manque de considération envers ses semblables (attitude agressive, nuisances sonores, dégradation de l'espace public, etc.).

⁴ <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

⁵ Amartya Sen

⁶ <http://www.vie-publique.fr>

⁷ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

Civisme⁸

Dérivé du latin civis (« citoyen »), le civisme est une « attitude d'attachement à la communauté nationale et à ses institutions et de participation régulière à ses activités, notamment par l'exercice du droit de vote » (Larousse). Le civisme suppose la reconnaissance par le citoyen de ses droits et de ses devoirs envers la collectivité. Il peut même aller jusqu'à la « priorité donnée par le citoyen aux intérêts de la nation sur ses intérêts particuliers » (ibid.). Ce terme tend à être supplanté par celui de citoyenneté, de plus en plus entendu comme l'exercice de ses droits et devoirs de citoyen et non plus comme la simple condition de citoyen.

CNAPAR : Centre National d'Assistance et de Prévention de la Radicalisation⁹



Le numéro vert permet d'accéder à la plate-forme d'assistance aux familles et de prévention de la radicalisation. Toute personne peut signaler une situation. Ce numéro vert permet :

- L'écoute et suivi social des familles.
- L'identification des situations de menace.
- La collecte de renseignements opérationnels utiles aux investigations des services spécialisés.
- L'analyse des phénomènes de radicalisation violente.
- Le soutien aux familles, en parlant à des professionnels : police, gendarmerie, médecins, éducateurs, professeurs, psychologues...
- La protection des mineurs par la transmission d'une information préoccupante à la CDPE (Cellule Départementale de la Protection de l'Enfance) du Conseil Départemental ou par un signalement auprès du Juge des Enfants et du Procureur de la République.
- La mise en place au niveau départemental d'une cellule dédiée à la Préfecture sous le pilotage du préfet.
- Une prise en charge au bénéfice des jeunes et des familles peut alors être effectuée. Un référent de parcours (ou une association) est désigné par la cellule pour un suivi spécifique des jeunes concernés.

⁸ Ibid.

⁹ <http://www.interieur.gouv.fr/Dispositif-de-lutte-contre-les-filieres-djihadistes/Assistance-aux-familles-et-prevention-de-la-radicalisation-violente>

Concordat¹⁰

Accord, contrat. S'emploie spécifiquement pour les accords entre les États et le magistère de l'Église catholique romaine, le Saint-Siège. Entre autres le Concordat de 1801, passé entre le Pape Pie VII et Bonaparte, le 14 juillet 1801.

Conseil Citoyen¹¹

Un conseil citoyen est mis en place dans chaque quartier prioritaire de la politique de la ville, sur la base d'un diagnostic des pratiques et des initiatives participatives. [...] Ces conseils citoyens sont associés à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation des contrats de ville. Des représentants du conseil citoyen participent à toutes les instances de pilotage du contrat de ville, y compris celles relatives aux projets de renouvellement urbain. Les conseils citoyens exercent leur action en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics et inscrivent leur action dans le respect des valeurs de liberté, d'égalité, de fraternité, de laïcité et de neutralité.

La mise en place de « conseils citoyens » dans l'ensemble des quartiers prioritaires permet de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions et d'initiatives à partir des besoins des habitants.

Mise en œuvre :

- **Des habitants tirés au sort dans le respect de la parité**, à partir des listes électorales, des fichiers des organismes HLM, du répertoire d'immeuble localisés (RIL) utilisé par l'Insee dans le cadre du recensement et à partir d'un appel au volontariat.
- **Une participation à toutes les étapes d'élaboration du contrat de ville**, au même titre que l'ensemble des acteurs institutionnels mobilisés dans le cadre de la contractualisation.
- **Autonomie** : Contrairement aux conseils de quartier, le conseil citoyen ne doit être présidé ni animé par des élus.

¹⁰ <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

¹¹ <http://www.ville.gouv.fr/?les-conseils-citoyens>

Constitution¹²

La Constitution, règle de droit suprême et est un acte de souveraineté. C'est au sein d'un État démocratique la règle qu'un peuple se donne à lui-même. Le préambule de la Constitution de 1958 affirme l'attachement du peuple français « aux droits de l'homme et aux principes de la souveraineté nationale tels qu'ils ont été définis par la Déclaration de 1789, confirmée et complétée par le préambule de la Constitution de 1946, ainsi qu'aux droits et devoirs définis dans la Charte de l'environnement de 2004 ».

Coq : symbole¹³

Le coq apparaît dès l'Antiquité sur des monnaies gauloises. Il devient symbole de la Gaule et des Gaulois à la suite d'un jeu de mots, le terme latin " gallus " signifiant à la fois coq et gaulois. Disparu au haut Moyen-Age, on le retrouve en Allemagne dès le XIVème siècle pour évoquer la France. A partir du XVIe siècle, le Roi de France est parfois accompagné de cet oiseau sur les gravures, monnaies, etc. La Révolution française en a fait un plus large usage. On le trouve notamment représenté sur des assiettes et sur le sceau du Directoire. Proposé comme emblème à Napoléon Ier par une commission de conseillers d'État, il fut refusé pour la raison suivante : " le coq n'a point de force, il ne peut être l'image d'un empire tel que la France ". A partir de 1830, il est à nouveau très apprécié. Par une ordonnance du 30 juillet 1830, le coq gaulois doit figurer sur les boutons d'habit et doit surmonter les drapeaux de la garde nationale.

Ces symboles, définitivement consacrés au début de la IIIe République, placent le régime républicain dans le prolongement de la Révolution française.

Cyberdéfense¹⁴

Ces missions permettent aux Français de mettre leur temps et leurs compétences au service de la protection du pays. Composée de citoyens volontaires issus du monde civil, les Réserves de cyberdéfense permettent aux Français intéressés par les questions nationales et/ou liés aux problématiques de cyberdéfense de mettre leur temps et leurs compétences au service de la protection du pays.

Plus d'informations sur le site du Ministère de la Défense

¹² <http://www.conseil-constitutionnel.fr/conseil-constitutionnel/francais/la-constitution/la-constitution-de-1958-en-20-questions/qu-est-ce-que-la-constitution.16617.html>

¹³ <http://www.elysee.fr/la-presidence/le-coq/>

¹⁴ <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/que-faire/devenir-acteur-lutte-contre-radicalisation-terrorisme/decouvrir-missions-reserves>

Daech¹⁵

Daech est l'acronyme arabe d'« État islamique en Irak et au Levant ». L'organisation est à l'origine une émanation d'Al-Qaida en Irak. La majorité de ses membres sont originaires d'Irak et de Syrie, mais d'importants contingents de « volontaires » venus d'Afrique du Nord, d'Europe, du Moyen-Orient, d'Asie et du Caucase ont rejoint ses rangs.

Daech est une organisation terroriste implantée en Syrie et en Irak, inscrite sur la liste 1 267 des Nations Unies relative aux sanctions contre les groupes terroristes. Apparue originellement en Irak à partir de 2006, l'organisation poursuit un objectif : étendre sans limite son influence et son système de terreur, au-delà de sa zone initiale d'implantation moyen-orientale

Délinquance¹⁶

La délinquance est l'ensemble des délits, infractions et crimes. Elle désigne aussi une conduite individuelle caractérisée par des infractions ou crimes répétés. Elle porte atteinte aux biens et aux personnes.

Démocratie¹⁷

La France est une démocratie et un État de droit. Son principe est : gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple. Le pouvoir politique est soumis à la loi : il doit fonctionner selon des règles. Les lois traitent tous les citoyens de façon égale. L'indépendance de la justice est garantie. Les partis politiques se forment et exercent leur activité librement. L'organisation de l'état est définie par un texte, la Constitution. Notre constitution actuelle est celle de la Ve République, adoptée en 1958. Nos institutions sont fondées sur la séparation des pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire : tous les pouvoirs ne doivent pas être exercés par la même autorité.

Discriminations¹⁸

Une discrimination est constituée lorsqu'une inégalité de traitement est opérée en raison d'un des critères prohibés. En effet, au sens juridique, la loi considère comme discrimination punissable une distinction opérée selon 19 critères illégitimes ou illégaux. On retrouve la liste de ces critères dans le Code Pénal.

Article 225-1 du code pénal :

« Constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes physiques à raison :

- de leur origine,
- de leur sexe,

¹⁵ <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr/terrorisme-djihadiste/daech/quest-ce-que-daech>

¹⁶ <http://www.toupie.org/Dictionnaire/Delinquance.htm>

¹⁷ <http://www.vie-publique.fr>

¹⁸ <http://nondiscrimination.toulouse.fr/victime-aide-et-recours/ce-que-dit-la-loi>

- de leur situation de famille,
- de leur grossesse,
- de leur apparence physique,
- de leur patronyme,
- de leur lieu de résidence,
- de leur état de santé,
- de leur handicap,
- de leurs caractéristiques génétiques,
- de leurs mœurs,
- de leur orientation ou identité sexuelle,
- de leur âge,
- de leurs opinions politiques,
- de leurs activités syndicales,
- de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée, etc. »

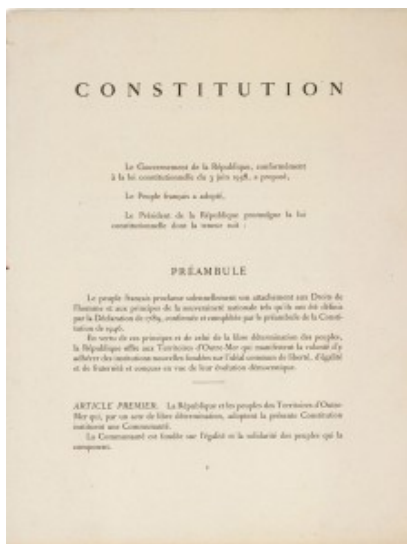
Égalité

L'**égalité** est le principe selon lequel tous les êtres humains doivent être traités de la même manière, avec la même **dignité**, qu'ils disposent des **mêmes droits** et sont soumis aux **mêmes devoirs**.

L'égalité entre les femmes et les hommes est le principe qui permet d'assurer l'accès des femmes et des hommes aux mêmes chances, droits, occasions de choisir, conditions matérielles - par exemple, même accès aux soins médicaux, partage des ressources économiques, même participation à l'exercice du pouvoir politique...- , tout en respectant leurs spécificités.

Ce principe a été inscrit dans le préambule de la Constitution française le 27 octobre 1946

Article 3 : **La loi garantit à la femme, dans tous les domaines, des droits égaux à ceux de l'homme.**



L'égalité des sexes est un objectif de la [Déclaration universelle des droits de l'homme](#) de l'[Organisation des Nations unies](#), qui prévoit une égalité en droit et dans des situations sociales, comme le fait de recevoir un salaire égal pour un travail égal.



Égalité en droit ne signifie pas forcément égalité dans les faits.

Empowerment¹⁹

L'empowerment est l'octroi de plus de pouvoir aux individus ou aux groupes pour agir sur les conditions sociales, économiques, politiques ou écologiques qu'ils subissent.

Utilisée aux Etats-Unis pour la première fois au XX siècle par les femmes luttant pour la reconnaissance de leurs droits, cette notion est désormais au cœur des politiques de lutte contre la pauvreté et de développement, notamment dans le cadre de politiques urbaines.

Endoctrinement

L'endoctrinement est un processus mental par lequel on soumet un individu à une pensée extérieure qui ne lui permet plus de faire usage de son esprit critique.

Engagement dans la vie publique²⁰

C'est **l'exercer systématiquement son droit de vote**. En votant, mais aussi en faisant acte de candidature à une élection, il fait valoir son point de vue, change ou confirme les gouvernants, ou encore (dans le cadre du référendum) décide des grandes orientations de la politique nationale.

C'est aussi adhésion à une association, un syndicat ou un parti politique et, ainsi, tenter de faire évoluer la société dans laquelle ils vivent, de venir en aide aux autres ou d'influencer la politique nationale.

Ethique²¹

Elle concerne, en grec, la recherche d'une bonne « manière d'être », ou la sagesse de l'action : Comment agir avec les autres? C'est donc l'ensemble des principes moraux qui sont à la base de la conduite de quelqu'un. (Dictionnaire Larousse)

Ethnocentrisme :

Juger l'Autre avec les valeurs de sa propre société.

Féminisme²²

D'une manière générale, le **féminisme** est une pensée et une action politique et sociale en faveur de **l'émancipation des femmes, de leurs droits** et de l'égalité des femmes et des hommes.

Le **féminisme**²³ est un ensemble de mouvements et d'idées [politiques](#), [philosophiques](#) et [sociales](#), qui partagent un but commun : **définir, établir et atteindre l'égalité politique, économique, culturelle, personnelle, sociale et juridique entre les femmes et les hommes.**

Le féminisme a donc pour objectif d'abolir, dans ces différents domaines, les [inégalités homme-femme](#) dont les femmes sont les principales victimes, et ainsi de promouvoir les **droits des femmes dans la société civile et dans la sphère privée.**

¹⁹ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Empowerment>

²⁰ <http://www.vie-publique.fr>

²¹ Paul Ricœur

²² <https://sites.google.com/site/femmesvilles/de-quoi-parle-t-on>

²³ <https://fr.wikipedia.org/wiki/Féminisme>

Fête Nationale²⁴

14 juillet jour de fête nationale : Le 15 juillet 1789, Louis XVI nomme La Fayette commandant de la garde parisienne créée pour canaliser les mouvements populaires et assurer la protection des Parisiens. Des milices de citoyens se créent dans chaque ville sur le modèle de la garde nationale de Paris pour lutter contre toute menace, notamment pendant la Grande Peur. Des fédérations locales, régionales de gardes nationales se sont constituées dans le sud de la France dès le mois d'août 1789. Elles se répandent dans le reste du pays. La Fayette incite à organiser pour le premier anniversaire de la prise de la Bastille une fête nationale célébrant cette fédération, proposition acceptée par l'Assemblée. L'Assemblée veut que cette commémoration du 14 juillet soit une fête d'unité de tous les Français. En 1880, les députés républicains sont confrontés à la nécessité d'offrir à la Nation une fête collective dont il faut fixer la date et organiser le contenu : cette date sera le 14 juillet.

Fraternité²⁵

Elle a pour racine *frater* qui désignait en latin tout membre de l'espèce humaine. C'est le « Lien de solidarité qui devrait unir tous les membres de la famille humaine » (Larousse). La France est fondée sur la volonté de vivre ensemble des citoyens français. Cette volonté se traduit par la solidarité entre les citoyens. Depuis 1945, le système de sécurité sociale, financé par les entreprises et tous ceux qui travaillent en France, en est l'application.

Genre²⁶

Le genre est un concept utilisé en [sciences sociales](#) pour désigner les différences non biologiques entre les [femmes](#) et les [hommes](#).

Alors que le [sexe](#) fait référence aux [différences biologiques](#) entre femmes et hommes, le **genre** réfère aux [différences sociales](#), [psychologiques](#), [mentales](#), [économiques](#), [démographiques](#), [politiques](#), etc.

Le genre (issu de l'anglais *gender*) est un concept sociologique qui propose de s'appuyer sur la prise en compte et l'analyse des **rapports socialement et culturellement construits** entre femmes et hommes. Le genre se traduit en français par *rapports sociaux de sexe*. L'approche de genre considère que parallèlement au sexe biologique, anatomique, qui est inné, il existe un sexe socialement construit, fondé sur des rôles sociaux différenciés, des stéréotypes...

Cette construction sociale et culturelle du genre n'est pas figée : elle varie selon les époques, les pays, les situations, les facteurs internes et les influences extérieures aux sociétés. Elle évolue souvent assez lentement, car elle est intériorisée et véhiculée par

²⁴ <http://www.elysee.fr/la-presidence/la-fete-nationale-du-14-juillet/>

²⁵ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

²⁶ [https://fr.wikipedia.org/wiki/Genre_\(sciences_sociales\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Genre_(sciences_sociales))

différentes institutions : la famille, le milieu social, l'école, la religion, les institutions politiques et les lois (ex. Code de la famille), etc.

Harcèlement moral²⁷

Le harcèlement sexuel peut être précédé, accompagné ou suivi par le harcèlement moral. La loi punit le harcèlement moral au travail [(Article 222-33-2-2 du code pénal). Le Code pénal définit le harcèlement moral comme : « des agissements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation des conditions de travail susceptible de porter atteinte aux droits et à la dignité d'autrui, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de compromettre son avenir professionnel ».

Harcèlement sexuel²⁸

Le harcèlement sexuel est une violence faite à la personne. Cette violence porte atteinte aux droits fondamentaux : à la dignité, à l'intégrité physique et psychique. Elle vise à prendre le pouvoir et à dominer l'autre. Les conséquences pour la victime sont nombreuses : insomnies, dépression, tentatives de suicide, angoisse, perte de confiance... Le harcèlement sexuel dans le code pénal (Article 222-33) Le harcèlement sexuel est un délit. Il est défini comme : le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle qui :

- portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- ou créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

Est assimilé au harcèlement sexuel : le fait d'user (même de façon non répétée) de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un autre.

Inclusion sociale²⁹

L'inclusion sociale consiste à faire en sorte que tous les enfants et adultes aient les moyens de participer en tant que membres valorisés, respectés et contribuant à leur communauté et à la société... Cinq pierres angulaires ont été identifiées : la reconnaissance valorisée, les opportunités de développement humain, l'implication et l'engagement, la proximité et le bien-être matériel." Laidlaw Foundation (Toronto, Canada)

Journée internationale des droits des femmes³⁰

En 1977, les Nations Unies officialisent le 8 Mars comme journée internationale des droits des femmes. Le 8 Mars est donc une journée de manifestations à travers le monde : l'occasion de revendiquer l'égalité et de faire un bilan sur la situation des femmes dans la société. Traditionnellement les groupes et associations de femmes militantes préparent des

²⁷ <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Harcèlement-sexuel,315.html>

²⁸ <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Harcèlement-sexuel,315.html>

²⁹ http://www.toupie.org/Dictionnaire/Inclusion_sociale.htm

³⁰ <http://8mars.info/les-nations-unies-officialisent-la-journee>

manifestations partout dans le monde, pour faire aboutir leurs revendications, améliorer la condition des femmes, fêter les victoires et les avancées.

Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes

Le 17 décembre de 1999, l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies a proclamé le 25 novembre Journée internationale pour l'élimination de la violence contre les femmes. Cette journée est l'occasion de sensibiliser l'ensemble des professionnel.le.s et du grand public à ces violences et de présenter la mobilisation du Gouvernement sur le sujet. La visibilité des dispositifs d'écoute et la déconstruction des stéréotypes associés aux violences faites aux femmes sont essentielles pour permettre aux victimes de sortir des violences.

Laïcité³¹

Un principe juridico-politique au cœur du pacte républicain :

- le principe de séparation du pouvoir politique et du pouvoir religieux

La laïcité est définie par :

- La protection de la liberté de conscience et la garantie de la liberté des cultes
- l'égalité de traitement entre tous les citoyens
- L'universalité de la loi commune (elle s'applique à tous)

Ces trois principes sont mis en œuvre juridiquement par la séparation des Eglises et de l'État (neutralité de l'État et garantie du pluralisme religieux). Cette séparation se traduit par une sphère publique (sphère citoyenne qui rassemble les hommes) et une sphère privée.

La laïcité n'est pas une opinion parmi d'autres mais la liberté d'en avoir une. Elle n'est pas une conviction mais le principe qui les autorise toutes, sous réserve du respect de l'ordre public.

La laïcité garantit aux croyants et aux non-croyants le même droit à la liberté d'expression de leurs convictions. Elle assure aussi bien le droit de changer de religion que le droit d'adhérer à une religion.

Les droits et obligations des agents publics au regard de la laïcité : Les agents publics doivent être neutres dans l'exercice de leurs fonctions.

Laïcisation³²

Programme politique et juridique qui vise à soustraire une institution, un espace, un bâtiment, à l'autorité religieuse.

³¹ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

³² <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

Liberté³³

Selon l'article 4 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi, l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi. » Ainsi, en France, la liberté d'expression ne permet pas de tout dire, certains propos étant interdits. La liberté est étroitement liée à l'égalité, « puisqu'il n'y a pas de liberté pour l'homme sans égalité de droits » (Jean Jaurès).

La liberté de conscience

La liberté de conscience peut être définie négativement par l'article 10 de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions, même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la Loi. » En somme il s'agit de la liberté de croire ou de ne pas croire. Cette liberté est au cœur de la loi de 1905, puisque celle-ci proclame, dans son article premier, que « la République assure la liberté de conscience. »

La liberté de religion

La liberté de religion est définie dans l'article 9 de la Convention européenne des droits de l'homme : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction, ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction individuellement ou collectivement, en public ou en privé, par le culte, l'enseignement, les pratiques et l'accomplissement des rites. La liberté de manifester sa religion ou ses convictions ne peut faire l'objet d'autres restrictions que celles qui, prévues par la loi, constituent des mesures nécessaires, dans une société démocratique, à la sécurité publique, à la protection de l'ordre, de la santé ou de la morale publiques, ou à la protection des droits et libertés d'autrui. »

Comme toute liberté, la liberté de religion s'exerce donc dans certaines limites. Ainsi, un préfet peut interdire une manifestation religieuse si elle présente un risque de trouble à l'ordre public, de même qu'un employeur peut interdire à ses salariés le port de signes religieux notamment pour des raisons d'hygiène ou de sécurité.

Marche exploratoire³⁴

La marche exploratoire est un outil simple et efficace, au service de tous les habitants du quartier. Elle permet d'associer les femmes en les rendant actrices de leur propre sécurité (théorie de l'*empowerment*) et en les aidant à se réapproprier l'espace public. Les marches exploratoires ont été pensées par et pour les femmes, pour déconstruire les stéréotypes de genre tout en construisant des solutions d'intérêt général, dans la mesure où, lorsque les femmes ne sont pas exclues, l'inclusion profite à tous. Il s'agit d'explorer, avec un petit groupe de femmes (une dizaine au plus), un site particulier pour observer et analyser avec précision les atouts et les faiblesses de l'espace public urbain des quartiers que ces habitantes empruntent quotidiennement. Il est recommandé que le groupe soit représentatif de plusieurs générations car les craintes liées à la sécurité ne sont pas les mêmes selon l'âge.

³³ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

³⁴ <http://www.ville.gouv.fr/IMG/pdf/sgciv-guidemarcheexploratoire.pdf>

Mariage forcé³⁵

« Le mariage ne peut être conclu qu'avec le libre et plein consentement des futurs époux. » Selon l'article 16(2) de la Déclaration Universelle des Droits de L'Homme, le mariage forcé est une atteinte aux droits humains fondamentaux, notamment à la liberté et à l'intégrité physique. Toute personne a le droit de choisir son époux ou son épouse.

Marianne³⁶

Marianne incarne la République. Si l'on sait que les premières représentations apparaissent sous la Révolution française, l'origine du nom n'est pas connue avec exactitude. Néanmoins, Marianne est le symbole d'une société secrète républicaine, née sous la I^{le} République par opposition au chef de l'État Louis-Napoléon Bonaparte, et destinée à renverser le Second Empire. Marianne s'impose comme l'effigie de la République à partir des années 1880. Elle est aujourd'hui encore le symbole de la République, visible dans chaque mairie à côté du portrait du chef de l'État.

Marseillaise³⁷

La **Marseillaise** a pour sa part, été composée à Strasbourg en 1792 par Rouget de Lisle, comme un chant de guerre destiné à l'armée du Rhin. Elle est devenue l'hymne national par un décret de la Convention du 26 messidor an III (14 juillet 1795), dont la validité a été réaffirmée par le **Parlement** le 14 février 1879.

Mineurs ayant commis un acte de délinquance³⁸

Les enfants de moins de 18 ans ne sont pas jugés comme les adultes. Un adolescent qui commet des infractions est avant tout un mineur en danger. Ils peuvent être jugés par le Juge des Enfants ou au tribunal des enfants selon le degré de gravité de l'acte commis.

MIPROF (Mission interministérielle pour la protection des femmes victimes de violences et la lutte contre la traite des êtres humains)³⁹

Créée par le décret n°2013-07 du 3 janvier 2013, la mission interministérielle de protection des femmes contre les violences et de lutte contre la traite des êtres humains (MIPROF) est une structure qui a pour objet de rassembler, analyser et diffuser les informations et données relatives aux violences faites aux femmes. Elle contribue également à l'évaluation des dispositifs nationaux et locaux en matière de violences faites aux femmes ainsi qu'à l'animation des acteurs publics et privés intervenant dans la lutte contre ces violences. En lien avec les ministères concernés, la mission est chargée de définir un plan de sensibilisation et de formation des professionnels sur les violences faites aux femmes. Elle assure par ailleurs la coordination nationale en matière de lutte contre la traite des êtres humains, conformément à la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains du 16 mai 2005.

³⁵ <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Ce-que-dit-la-loi,356.html>

³⁶ <http://www.elysee.fr/la-presidence/marianne/>

³⁷ <http://www.elysee.fr/la-presidence/la-marseillaise-de-rouget-de-lisle/>

³⁸ <http://droit-finances.commentcamarche.net/contents/1406-justice-des-mineurs-definition-et-sanctions>

³⁹ <http://www.egalite-femmes-hommes.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/instances/miprof-mission-interministerielle-pour-la-protection-des-femmes-victimes-de-violences/>

Mixité⁴⁰

La **mixité** est le caractère de ce qui est mixte, de ce qui est composé de choses de natures différentes ou de **personnes des deux sexes**. La répartition n'est pas obligatoirement égale, exemple: l'école mixte. Il peut y avoir, dans une assemblée 99 femmes et 1 homme et on dira que la composition de l'assemblée est mixte.

La **mixité sociale** désigne la présence simultanée ou la cohabitation, en un même lieu, de personnes appartenant à des catégories socioprofessionnelles, à des cultures, à des nationalités, à des tranches d'âge différentes.

Mutilations sexuelles⁴¹

Les mutilations sexuelles féminines désignent toutes les interventions aboutissant à une ablation partielle ou totale des organes génitaux externes de la femme et/ou toute autre mutilation des organes génitaux féminins pratiqués à des fins non thérapeutiques.

Neutralité⁴²

L'un des pères de la loi de 1905, Ferdinand Buisson, définit la laïcité comme « l'État neutre entre tous les cultes, indépendant de tous les clergés, dégagé de toute conception théologique. » C'est cette neutralité de l'État qui rend possible « l'égalité de tous les Français devant la loi, la liberté de tous les cultes. » La neutralité confessionnelle s'applique aux politiques, aux bâtiments et aux agents publics. Les subventions directes aux cultes sont interdites, les bâtiments publics ne peuvent arborer de signes religieux (ex: crucifix) et les fonctionnaires doivent s'abstenir d'exprimer toute conviction politique, religieuse ou philosophique par leur tenue ou leur comportement. C'est une « neutralité par abstention » (Patrick Kahn). Il existe une autre forme de neutralité, qui consiste à donner une représentation égale à toutes les sensibilités religieuses ou politiques. Ainsi, la télévision et la radio publiques sont-elles tenues de diffuser des émissions relatives aux quatre principales religions ou, en période électorale, de donner la parole aux divers courants politiques.

Numéro vert 3919⁴³



Le 3919 est le numéro d'écoute et d'orientation de référence. Anonyme et gratuit, il est adapté aux femmes victimes de toutes formes de violences (violences conjugales, viol, agression sexuelle, harcèlement, violence psychologique, mariage forcé, excision, etc.). Des professionnel(le)s formé(e)s écoutent et orientent les femmes vers un accompagnement spécialisé.

⁴⁰ http://www.toupie.org/Dictionnaire/Mixite_sociale.htm

⁴¹ <http://www.who.int/mediacentre/factsheets/fs241/fr/>

⁴² Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

⁴³ <https://lannuaire.service-public.fr/centres-contact/R17892>

Parité⁴⁴

La **parité** signifie que chaque sexe est **représenté à égalité**. C'est un instrument au service de l'égalité. Exemple : dans une session de formation, des candidatures à des élections, la répartition des orateurs-trices à la tribune...

En France, la loi du 6 juin 2000 établit **un objectif de parité des hommes et des femmes en politique**, que ce soit en nombre de sièges ou de postes occupés par les hommes et les femmes dans les institutions.

C'est ainsi que l'on parle de parité dans un parti politique, à l'Assemblée nationale, dans une profession.

Le principe de parité en [France](#) se fonde sur l'[article premier de la Constitution](#) : « **La loi favorise l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et fonctions électives, ainsi qu'aux responsabilités professionnelles et sociales.** »

Participation

Participer c'est à la fois :

1. l'action de participer à quelque chose - son résultat ;
2. une contribution : droit de regard, de libre discussion et d'intervention de ceux qui, dans une communauté devraient en subir la loi, le règlement ;
3. une consultation : action de prendre un avis.

La participation est une compétence individuelle et collective qui permet de s'impliquer dans divers aspects de sa vie.

La participation dans la société commence au moment de la naissance.

La participation est un élément constitutif de l'exercice de la citoyenneté. Elle n'est pas une fin en soi, mais un moyen au service de l'apprentissage de la citoyenneté.

PHAROS⁴⁵

Qu'ils soient présents sur des sites, blogs, forums, tchats, réseaux sociaux, etc., les faits suivants constituent des infractions et doivent être signalés :

- Pédophilie et pédopornographie (Art 227-23 du code pénal modifié par la loi n° 2013-711 du 05/082013)
- Expression du racisme, de l'antisémitisme et de la xénophobie (loi n° 90-615 du 13/07/1990) ;
- Incitation à la haine raciale, ethnique et religieuse (loi du 29/07/1881- art 29) ;
- Terrorisme et apologie du terrorisme (loi n° 2014-1353 du 13/11/2014) ;
- Escroqueries et arnaques financières utilisant internet.

Le bon comportement à adopter : Lorsque vous relevez des contenus illicites sur internet et même si vous souhaitez attirer l'attention des autorités : ne les partagez pas, ne les likez pas, ne les retweetez pas. Ayez systématiquement le bon réflexe, signalez-les sur <https://www.internet-signalement.gouv.fr>

Attention, les contenus ou comportements simplement jugés immoraux ou nuisibles n'ont pas à être signalés sur PHAROS. Idem pour les affaires privées. Même si elles utilisent internet (insultes, propos diffamatoires, harcèlement), celles-ci relèvent de la compétence du commissariat de police ou d'une brigade de gendarmerie et non de PHAROS.

⁴⁴ <http://www.adequations.org/spip.php?article362>

⁴⁵ <http://www.interieur.gouv.fr/A-votre-service/Ma-securite/Conseils-pratiques/Sur-internet/Signaler-un-contenu-suspect-ou-illicite-avec-PHAROS>

Prévention⁴⁶

La prévention est "un ensemble des dispositions prises pour prévenir un danger, un risque, un mal" ou "une organisation chargée de mettre en place ces dispositions. Par exemple : prévention routière, prévention de la délinquance".

Prévention de la délinquance

Utiliser le mot "prévention" signifie qu'on cherche à agir avant l'acte de violence pour le rendre impossible, plus difficile ou moins probable. Cette action s'inscrit dans une politique publique complexe, qui repose sur des mesures sociales visant le comportement des personnes (projets de sensibilisation aux violences, actions de prise en charge d'un premier acte de violence) et situationnelles, visant l'aménagement de l'environnement pour dissuader de commettre des actes de violences (vidéoprotection, marches exploratoires...). En France, cette politique est encadrée par la loi du 5 mars 2007, actualisée par un décret le 6 mai 2016 qui ajoute la question de la radicalisation. Les maires peuvent mettre en place leur stratégie locale de prévention de la délinquance, au sein d'un CLSPD (Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Prosélytisme⁴⁷

À l'origine, un prosélyte est une personne nouvellement convertie à une foi ou à une cause. Aujourd'hui, le terme désigne plutôt un individu qui cherche à propager sa foi ou sa cause. Le Larousse définit le prosélytisme comme un « zèle ardent pour recruter des adeptes, pour tenter d'imposer ses idées. » On peut considérer le prosélytisme comme une manifestation de la liberté religieuse. À ce titre, il est protégé par la loi, comme l'a rappelé la Cour européenne dans un arrêt de 1993 ou la cour d'appel de Montpellier dans son arrêt du 13 juin 2000 : « Le prosélytisme est propre à chaque religion et ne saurait en soi être considéré comme fautif. » Cependant, le prosélytisme abusif peut être sanctionné dans certains cas, notamment lorsqu'il s'exerce dans le cadre professionnel.

Radicalisation⁴⁸

La radicalisation est un changement de comportement qui peut conduire certaines personnes à l'extrémisme et/ou terrorisme. Il concerne le plus souvent des adolescents et de jeunes adultes de toutes classes sociales confondues, en situation d'isolement et/ou de rupture. Il touche également des jeunes parfaitement insérés mais vulnérables. La radicalisation relève d'un processus "d'emprise mentale », d'endoctrinement.

Le processus de radicalisation n'est pas toujours visible mais il se traduit souvent par une rupture rapide et un changement dans les habitudes de la personne.

⁴⁶ Dictionnaire Larousse

⁴⁷ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

⁴⁸ <http://www.stop-djihadisme.gouv.fr>

Remarques sexistes⁴⁹

Propos dégradants dirigés contre une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe qui ont pour objet, parfois avec l'intention d'être drôles, de les rabaisser ou de les dénigrer. Exemples :

- "Les femmes n'ont pas le sens de l'orientation."
- "Les hommes ne savent pas faire deux choses à la fois."
- "C'est grâce à son physique qu'elle a eu sa promotion."
- "Un baby-sitter ? Je n'aurais pas confiance..."

République⁵⁰

La République est un régime politique dans lequel les dirigeants élus gouvernent au nom du peuple. Elle est fondée sur des lois que tous doivent respecter. L'avènement de la République a été progressif et le fruit de plusieurs combats. Le 14 juillet 1789, le peuple de Paris s'empare de la prison royale de la Bastille.

Sécularisation⁵¹

"Au sens juridique, intégration de biens d'Église au domaine de l'État (par exemple en 1789) ou action de rendre des clercs à la vie laïque. La sécularisation désigne également le phénomène historique par lequel, depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle, une séparation s'instaure progressivement entre le domaine religieux et le domaine public avec l'abandon par les Églises de certaines fonctions qu'elles remplissaient dans la société civile et politique."

Sexisme⁵²

Le sexisme se définit comme une attitude discriminatoire envers une personne en raison de son sexe (souvent féminin).

Ce terme, né dans les années 60, a été créé par les féministes, en se calquant sur celui de racisme (le [racisme](#) exprime l'idéologie fondée sur la croyance qu'il existe une hiérarchie entre les groupes humains, les « [races](#) »)

Le sexisme est une idéologie se fondant sur l'adhésion à des croyances discriminatoires basées sur le critère du sexe. Il s'appuie en partie sur des stéréotypes de genre, c'est-à-dire des croyances concernant les caractéristiques généralement associées aux femmes et aux hommes. Le sexisme se réfère donc à l'idée que la différence des genres peut légitimer la domination d'un sexe sur le sexe opposé.

⁴⁹ <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/vos-droits/>

⁵⁰ Livret du citoyen, Ministère de l'intérieur

⁵¹ <http://www.iesr.ephe.sorbonne.fr/taxonomy/term/9762>

⁵² <http://www.familles-enfance-droitsdesfemmes.gouv.fr/dossiers/sexisme-pas-notre-genre/vos-droits/>

Solidarité⁵³

Dès lors que les citoyens ne sont pas de simples individus juxtaposés, mais un ensemble d'hommes et de femmes attachés à un projet commun, la solidarité correspond à une attitude d'ouverture aux autres qui illustre le principe républicain de fraternité. Elle consiste à venir en aide aux plus démunis, directement ou par le biais des politiques publiques (ex : impôt redistributif).

Stéréotype de genre⁵⁴

On peut définir le stéréotype en général comme « une croyance concernant les traits caractérisant les membres d'un groupe social ».

Les stéréotypes de genre sont des caractéristiques arbitraires (fondées sur des idées préconçues) **que l'on attribue à un groupe de personnes en fonction de leur sexe.**

Ce sont des représentations simplifiées, déformées, rigides, anonymes, de certaines caractéristiques attribuées aux hommes ou aux femmes.

Ces stéréotypes ont un impact sur les rôles attribués aux hommes et aux femmes dans la société. Ils servent de prétexte à les cantonner à certains rôles sexuels.

Les stéréotypes de genre peuvent être associés à des attributs incluant:

- Les caractéristiques physiques : par exemple, les hommes sont forts et les femmes sont délicates ;
- Les rôles sociaux : par exemple, les femmes s'occupent des enfants pendant que les hommes gagnent un salaire ;
- Les centres d'intérêt : par exemple, les femmes aiment faire les magasins et les hommes aiment regarder des émissions de sport ;
- Les métiers/occupations : par exemple, les hommes sont des ingénieurs, des agents de change ou des mineurs alors que les femmes sont institutrices, infirmières ou femmes au foyer.

Exemples de stéréotypes de genre :

- "Les filles qui portent des jupes courtes sont des filles faciles"
- "Les garçons ont plus de besoins sexuels que les filles"
- "Un garçon, ça ne pleure pas !"
- "Les filles sont nulles en mathématiques"

Autre exemple : qualités supposées des hommes et des femmes :

- Au sexe masculin : dominant, indépendant, ambitieux, agit comme un leader, prêt à prendre des risques, agressif, compétitif et athlétique ;
- Au sexe féminin : affectueuse, enjouée, compatissante, sensible aux besoins des autres, douce, sympathique et aimant les enfants.

⁵³ <http://www.vie-publique.fr/decouverte-institutions/citoyen/citoyennete/definition/definir/quelles-sont-valeurs-attachees-citoyennete.html>

⁵⁴ <http://medias.dunod.com/document/9782100725045/Feuilletage.pdf>

Tolérance⁵⁵

Sur le plan individuel, la tolérance est « l'attitude de quelqu'un qui admet chez les autres des manières de penser et de vivre différentes des siennes propres » (Larousse). Sur le plan religieux, ce terme désigne le « respect de la liberté de conscience et l'ouverture d'esprit à l'égard de ceux qui professent une religion ou des doctrines religieuses différentes ». Tolérer n'est pas accepter mais supporter quelque chose que l'on désapprouve (tolerare signifie d'ailleurs supporter en latin). Le philosophe, John Rawls répond précise que la société n'a aucune obligation de tolérer les individus qui cherchent à la détruire.

Viol⁵⁶

Le viol est un crime. Il est défini par le code pénal comme : « tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui par violence, contrainte, menace ou surprise. » ((Article 222-23 à 222-26 du code pénal) Tout acte de pénétration sexuelle est visé : buccale, vaginale, anale, par le sexe, par le doigt, par un objet. La peine encourue est de 15 ans d'emprisonnement. Elle est de 20 ans d'emprisonnement si le viol est commis avec une ou plusieurs circonstances aggravantes.

Violence⁵⁷

La violence est l'utilisation intentionnelle de la force physique, de menaces à l'encontre des autres ou de soi-même, contre un groupe ou une communauté, qui entraîne ou risque fortement d'entraîner un traumatisme, des dommages psychologiques, des problèmes de développement ou un décès.

Violence à l'égard des femmes⁵⁸

En 1993, l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, qui a défini le terme « [violence à l'égard des femmes](#) » : « tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée ».

Violence au sein du couple⁵⁹

Situations où les faits de violences (agressions physiques, sexuelles, verbales, psychologiques, économiques) sont à la fois récurrents, souvent cumulatifs, s'aggravent et s'accroissent (phénomène dit de la « spirale ») et sont inscrits dans un rapport de force asymétrique (dominant/dominé) et figé. Il s'agit d'un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime créant un climat de peur et de tension permanent. Elles diffèrent des disputes ou des conflits conjugaux où deux points de vue s'opposent en mettant en scène une réciprocité des interactions. Le conflit constitue un mode relationnel susceptible d'entraîner du changement, à la différence des situations de violences qui traduisent un rapport de domination et de prise de pouvoir de l'auteur sur la victime.

⁵⁵ Formation valeurs de la République, Commissariat Général à l'Égalité des Territoires

⁵⁶ <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Violences-sexuelles,312.html>

⁵⁷ <http://www.who.int/topics/violence/fr/>

⁵⁸ <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/ViolenceAgainstWomen.aspx>

⁵⁹ <http://stop-violences-femmes.gouv.fr/Violences-au-sein-du-couple,317.html>